

*Portrait
situationnel*

Plan d'action pour un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire



Plan d'action

Objectifs

Indicateurs

Moyens

École Saint-Rédempteur

Direction de l'école : Sonia Belley (2023-2024)

Coordonnatrice : Valérie Boisvert

À présenter à l'assemblée générale du personnel : août 2022

À présenter au conseil d'établissement : 20 octobre 2022

Informations générales

Nom du comité : *Comité de valorisation*

Nom et fonction des membres de l'équipe de travail 2023-2024 :

- *Sophie Martin, enseignante de 6^e année*
- *Danielle Marshall, psychoéducatrice*
- *Valérie Boisvert, éducatrice spécialisée*
- *Sonia Belley, directrice*

Valeurs provenant du projet éducatif :

- **Respect**
- **Coopération**
- **Engagement**

Engagement de l'équipe-école

Auprès de l'élève victime :

- *Intervention immédiate auprès de l'élève*
- *Référence aux TES*
- *Communication aux parents*
- *Surveillance accrue*
- *Déterminer des stratégies pour réagir face à la situation*
- *Suivi 2-1-1 (vérifier que la situation s'est améliorée. Soutien à l'élève : deux jours, une semaine et un mois après l'incident initial). À ne pas oublier dans un contexte d'intimidation.*

Auprès de l'élève auteur :

- *Intervention immédiate (arrêt d'agir)*
- *Référence aux TES*
- *Mesures de remédiation (geste réparateur)*
- *Communication aux parents*
- *Rencontre avec le policier-éducateur, au besoin*

Portrait et analyse de la situation

Faits saillants au regard des particularités de notre milieu :

- *Notre école est située au centre-ville de Hull à proximité d'un parc et en milieu défavorisé ayant comme indice socio-économique de défavorisation de 10.*
- *L'école Saint-Rédempteur fait partie du regroupement des écoles SIAA (Stratégies d'intervention agir autrement).*
- *Notre école primaire accueille un peu plus 250 enfants du préscolaire 4 ans à la 6^e année, incluant 4 classes spécialisées de défis multiples comportant une quarantaine d'élèves.*
- *En date du 7 juin 2023, 81 élèves ont un plan d'intervention.*
- *Particularité depuis l'année passée : la pandémie et la limitation des contacts.*

Faits saillants au regard des manifestations et sentiment de sécurité :

- *Au terme des années scolaires 2023-2024, 8 événements ont été répertoriés dans le SPI.*
- *Alors que nous avons répertorié 2 événements d'intimidation.*
- *La presque totalité des gestes de violence sont de nature verbale et physique (SPI).*
- *Le SPI nous indique également que la majorité des événements se produisent sur la cour d'école et à l'heure du dîner.*

- *Selon le sondage QSVE-R, le terrain de l'école est l'endroit où les élèves subissent le plus de violence (insulte et bousculade).*

Force

- Les règles de vie sont formulées de façon positive.
- Une prise en charge rapide lors d'une situation dénoncée ainsi que des enfants impliqués.
- Sécurité alimentaire (collation santé pour tous).
- *Plan de leçons.*

Défi

- Surveillance doit être plus vigilante sur la cour d'école.
- Surveillants du dîner manque de formation en lien avec la violence et l'intimidation.
- Changement vers une démarche d'intervention cohérente et positive.

Faits saillants au regard des pratiques et conditions :

- *Les élèves répondent à 98 % qu'à leur école, les enseignants aident les élèves à bien réussir (QSVE-R, 2021-2022).*
- *Et 69% d'entre eux, croient que les élèves sont traités également.*
- *100% Ouverture du personnel sur la réflexion de moyens pour répondre aux besoins des élèves.*
- *Besoin en formation ressenti par le personnel : gestion de classe & intervention en situation de crise).*

Force

- Le personnel définit plus clairement les comportements problématiques et les conséquences en lien avec ceux-ci.
- Travail d'équipe et collaboration.

Défi

- Les comportements attendus doivent être valorisés davantage dans le milieu.
- Cohérence des règles entre collègues et explication de ces règles aux élèves pour offrir en sentiment d'équité entre élèves.

Priorité :

Considérant l'ampleur de la situation et les conséquences vécues et signalées par les élèves, nous retiendrons la violence verbale (insultes) et physique (bousculade) comme priorité de travail pour la prochaine année.

Plan d'action 2022-2023

Objectif 1	<i>Diminuer la violence verbale et physique de 5%, d'ici juin 2023.</i>
Cible	<u>Passer de 44% à 39% violence verbale (insulte)</u> <u>Passer de 35 % à 30% violence physique (bousculade)</u>
Indicateurs	<u>Lié à l'objectif annuel :</u> <i>Nombre de visites faites au centre d'aide (GPI-internet). Diminution des interventions du personnel auprès des élèves.</i> <u>Lié à l'impact du moyen :</u> <ul style="list-style-type: none">● <i>Les surveillants se déplacent pour une surveillance active.</i>● <i>Les élèves utilisent des propos adéquats (empreints de civisme) dans les situations de conflits et de frustration.</i>● <i>Les élèves apprennent à se référer à un adulte de l'école.</i>● <i>Les élèves dénoncent les situations de violences.</i>● <i>Les élèves apprennent à se retirer d'une situation.</i>● <i>Moins de gestion de conflits sur le chemin de l'école.</i>
Moyens	<ul style="list-style-type: none">- <i>Formation offerte à l'ensemble du personnel sur la surveillance active (au besoin).</i>- <i>Ateliers avec l'AVSEC.</i>- <i>Modelages avec les médiateurs.</i>- <i>Atelier sur la résolution de conflit dans l'ensemble des classes (à développer tout au long de l'année).</i>- <i>Offrir diverses activités pour occuper les enfants – Mesure 15023 en consultant les élèves et impliquer les parents.</i>- <i>Sous-groupe de 2^e palier pour les élèves de 2^e cycle qui résistent aux interventions universelles précédentes afin de travailler les habiletés sociales avec les TES lors des récréations.</i>- <i>Faire la promotion de la démarche d'intervention en cas d'incident de violence et animer une capsule sur le sujet.</i>- <i>Collaboration avec les Enfants de l'Espoir et le policier-éducateur.</i>
Bilan des résultats	<i>Évaluation en juin 2023. Le bilan sera présenté au personnel et au conseil d'établissement.</i>

Respect de la loi sur l'instruction publique (LIP) 75.1

Objectif 2	<i>Sensibiliser les élèves et le personnel aux différences culturelles et sexuelles (identités de genre), aux préjugés raciaux et à l'intolérance tout en s'assurant de leur compréhension.</i>
Cible	<i>Capable de reconnaître les propos et les actes d'intolérance envers les différences.</i>
Indicateurs	<p><u>Lié à l'objectif annuel :</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Les élèves sont en mesure de reconnaître une situation de violence et d'intimidation associée aux différences, d'après des mises en situation pour ne pas adopter des comportements inadéquats ou pour dénoncer à un adulte.-Les enseignants sont en mesure de reconnaître une situation à la suite de formations. École inscrite pour 2023-2024 <p><u>Lié à l'impact du moyen :</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Le nombre d'élèves qui ont participé à l'atelier de sensibilisation.-Le nombre d'élèves ou membres du personnel qui sont capables de déceler une situation d'intolérance, d'après des mises en situation.
Moyens	<ul style="list-style-type: none">-Ateliers avec AVSEC-Ateliers (policier éducateur et TES)Atelier en lien avec l'identification sexuelle (IDEM)-Mois de l'histoire des noirs (6^e année) et atelier TES
Bilan des résultats :	à analyser à la suite d'un sondage qui sera envoyé aux parents et au personnel.

Respect de la loi sur l'instruction publique (LIP) 75.1

1. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.	
M O Y E N S	<ul style="list-style-type: none">• <i>Implantation du programme « Parapluie » à l'ensemble de l'école.(SPVG)</i>• <i>Valorisation des comportements positifs (VCP) : enseignement explicite des comportements attendus dans les aires de l'école.</i>• <i>Médiateurs : résolution de conflit sur la cour.</i>
2. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.	
M O Y E N S	<ul style="list-style-type: none">• <i>Feuillet explicatif du plan de lutte contre l'intimidation et la violence envoyée.</i>• <i>Publication de capsules sur l'intimidation par le biais des réseaux sociaux et par le portail parent.</i>• <i>Offrir l'opportunité aux parents de participer à un café rencontre et aborder différents sujets.</i>• <i>Présenter les comités de l'école aux parents.</i>
3. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et de façon plus particulière, celles qui sont applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyber intimidation.	
M O Y E N S	<p><i>Pour les élèves :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Dénonciation à un adulte de l'école.</i> <p><i>Pour les parents :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Ligne SOS-intimidation.</i>• <i>Contacter la direction ou le TES par téléphone ou courriel.</i>
	<p><i>Pour le personnel :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Contacter la direction ou le TES par téléphone ou courriel.</i>

Respect de la loi sur l'instruction publique (LIP) 75.1

4. Les mesures visant à **assurer la confidentialité** de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

**M
O
Y
E
N
S**

- *S'assurer que les discussions traitant d'un cas en particulier se font dans un endroit approprié (confidentialité exigée par la direction) : développer le réflexe de s'isoler dans un lieu propice.*

5. Les **actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté** par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école.

**M
O
Y
E
N
S**

Par le personnel de l'école :

- *Intervention de l'adulte-témoin selon la démarche d'intervention de l'école.*
- *Référence au 2e intervenant (TES) ou à celui/celle du service de garde, lorsqu'applicable. Par la direction :*
 - *Communication à tout le personnel de l'école des procédures établies, afin de s'assurer d'une compréhension commune et les expliquer au nouveau personnel et aux suppléants.*
 - *S'assurer que le suivi soit fait par les intervenants (TES/ service de garde) et l'accompagnement soit mis en place.*

Respect de la loi sur l'instruction publique (LIP) 75.1

6. Les **mesures de soutien ou d'encadrement offerts** à :

M O Y E N S	L'élève auteur
	<ul style="list-style-type: none">• Rencontre de l'auteur sans la présence de la victime.• Soutien dans la reconnaissance de ses torts, aide à développer les habiletés sociales tout en privilégiant un soutien individuel.• Conséquences logiques selon l'acte posé.• Rencontre avec le policier-éducateur. Au besoin.
	L'élève témoin
	<ul style="list-style-type: none">• Le féliciter et l'encourager à continuer.• Recueillir le témoignage de l'élève sans la présence de la victime et de l'auteur.
	L'élève victime
	<ul style="list-style-type: none">• Rencontre de l'élève sans la présence de l'auteur.• Créer un bon climat de confiance en le rassurant selon le contexte.• Lui offrir un lieu de répit et sécuritaire.• Suivi 2-1-1 avec la victime pour s'assurer de son bien-être et sa sécurité, voir que les incidents ne se sont pas reproduits.

7. Les **sanctions disciplinaires applicables** spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

M O Y E N S	<ul style="list-style-type: none">• Contrat d'engagement• Rencontre avec le policier-éducateur• Retrait de privilège ou d'activité• Travail supplémentaire• Travail réflexif• Retrait au local TES• Accompagnement lors des transitions.• Arrêt d'agir (interne ou externe) selon la situation pour favoriser l'implication des parents.
--	---

8. **Le suivi qui doit être donné** à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

M O Y E N S	<ul style="list-style-type: none">• Suivi 2-1-1.• Communication auprès des parents• La rétroaction auprès de la personne qui a fait le signalement ou la plainte.• Note consignée pour la déclaration des événements de violence et d'intimidation au centre de services scolaire.
--	---

Idées de projets ou de stratégies à mettre en place :

- + Promotion entre niveaux et un grand groupe : résolution de conflits, images dans le corridor et dans les classes (sera fait en octobre).
- + Expliquer aux élèves la démarche graduée lorsqu'il y a un conflit avec un autre élève (Sera fait en octobre).
- + Calendrier Outlook pour la mise en place du suivi 2-1-1
- + Photos des élèves aux suppléants et aux surveillants (fait : feuille plastifiée avec les photos des élèves).
- + Démarche d'intervention présentée au personnel et aux élèves (sera fait en octobre).
- + Atelier et modelage des comportements attendus (au besoin sur la cour).
- + Compréhension commune de certains comportements (consultation) (se fait via la présentation de la démarche d'intervention). + distinguer violence / intimidation / conflit
- + Café rencontre, discussions, conférences et activités parents enfants pour les inviter à l'école et répondre à leurs questions. (Septembre).